

Le Chavannus

notre journal – votre actualité – des textes – notre histoire

ÉDITORIAL

Donner du temps au temps

Où est donc passé le temps des lettres ? Celui où l'on prenait le temps de coucher sur une feuille de papier nos idées et nos sentiments. Le temps mis à les relire avant de les glisser dans une enveloppe. Où sont passés les jours comptés avant de recevoir cette lettre tant attendue en guettant l'arrivée du facteur du coin de notre fenêtre pour enfin pouvoir en dévorer le contenu ?

Ce temps-là était empreint d'une saveur qui n'existe plus depuis que le numérique est passé par là, privant nos jeunes générations d'un sentiment de profondeur que tous les émojis de la terre ne pourraient jamais restituer.

Tout est instantané désormais. On ne prend plus le temps d'admirer les perséides qui nous offrent un spectacle merveilleux et gratuit. On ne s'attarde plus sur le passé des objets qui nous entourent tels nos fontaines quelques fois centenaires. On ne prend plus la peine de s'asseoir à une terrasse ensoleillée pour lire ne serait-ce que quelques lignes de notre bulletin d'information communal. L'impatience prend le pas sur l'attente délicate, sur le charme de la découverte des mots choisis et écrits sur des pages heureuses de les porter et de les garder immuablement jusqu'à la fin des temps. Personne n'a jamais jugé obsolètes les écrits les plus anciens. Il n'a jamais été question de les vider dans une poubelle quelconque pour faute d'espace de stockage. Que seraient devenues les lettres de Maupassant ou encore celles de madame de Staël si elles avaient eu le malheur d'être conçues sous l'ère du numérique ?

A l'inverse de nos SMS tronqués à l'extrême ou de nos messages WhatsApp bourrés d'abréviations, la lettre, porteuse de mots est tactile et sollicitée de ce fait tous sens. Elle porte l'empreinte indélébile de son auteur et en transmet la personnalité à travers la fantaisie ou la rigueur que dévoilent le dessin particulier donné à chaque consonne et à chaque voyelle. Et que dire de l'écriture hésitante et non encore affirmée d'un enfant qui par des mots tendres dévoile ses sentiments pour des proches qui les gardent précieusement dans un écrin.

Même aidé par la vaste panoplie de polices de caractères qu'offre le numérique, un T écrit à la machine n'aura jamais la magie d'un T dessiné par Pierre, Paul, Jacques, Alain, Geneviève ou Marie-Laure. Ce T tracé par la machine restera là où l'autre sera l'image de son auteur, une sorte d'ambassadeur reconnu d'instinct par celui ou celle qui le reçoit.

Alors songeons à redonner à l'écrit manuel ses lettres de noblesse et de manière générale à donner du temps au temps. Rappelons-nous que le "maman je t'aime" envoyé en un clic sur un téléphone portable, bien que chérissable sera toujours bien pâle face aux mêmes mots griffonnés de la main de son auteur.

Un très bel été à tous.

La rédaction

CELA ARRIVERA DEMAIN

28 juin	Fin de l'année scolaire
31 juillet	Fête nationale au village
19 août	Rentrée scolaire
21 septembre	Soirée rock
22 septembre	Scrutin fédéral
29 septembre	Course La Chavannaise
26 octobre	Fête des monstres

L'été - 20 juin à 22h50



SOMMAIRE

Pages 2-3	La rénovation de la fontaine
Pages 4-5	Informations diverses
Pages 6-8	Dans les coulisses d'une votation
Page 9	Madame Destrée et la philosophie
Page 10	Les perséides - Commande de bois
Page 11	Jadis et maintenant - Il y a 50 ans
Page 12	PECC



INSTALLATION DE LA FONTAINE

L'après-midi du 22 mars était magnifiquement ensoleillé. Un temps idéal pour la spectaculaire pose de la fontaine au centre du Village. Arrivée « par les airs » grâce à un puissant treuil, sa mise en place a été ajustée avec grande précision par M. Luc Chappuis sous son chapeau gris. Puis la « chèvre » a pu être installée et connectée à l'arrivée d'eau. Quelques instants après 15h30, la première gerbe d'eau jaillissait du goulot rénové.



Lors de la pose d'une nouvelle fontaine, il est de tradition d'ouvrir une bouteille de blanc en l'honneur de ce splendide « mobilier urbain » et de boire à ses siècles de santé à venir! La tradition ne s'arrête pas là: le créateur de cette fontaine a rédigé quelques mots résumant cet événement, glissé son papier dans la bouteille et placé la dite bouteille quelque part sous la fontaine. Si un jour cette fontaine est remplacée, dans plusieurs siècles, les ouvriers déchiffreront peut-être ce message inattendu.

Alain Barraud

LA RÉNOVATION DE LA FONTAINE

Tous ceux qui sont passés près de notre fontaine ont sans doute remarqué sa remise à neuf et son allure altière. Cette rénovation est le fruit du travail de M. Luc Chappuis, tailleur de Fontaines basé à L'Isle et de son équipe.

Cet amoureux de la pierre, qui parle de cette matière noble comme d'une amie a redonné tout son faste à environ 125 fontaines et bassins dans le canton avant la nôtre. La magnifique fontaine de la place de Tannay qui est son œuvre, entre autres, mérite qu'on s'y attarde tant elle permet de prendre toute la mesure de la minutie du travail exceptionnel entrepris.

Ce qui rend la fontaine de Chavannes-de-Bogis unique, c'est le fait que par définition, chaque ouvrage de cette nature n'est comparable à aucun autre. Ensuite, c'est le soin particulier exigé pour trouver le bloc de pierre naturelle qui sied. Seul un bloc parfait sera choisi pour tailler un bassin massif. En l'occurrence, il s'agit de la pierre de la carrière d'Hauteville, provenant du département voisin de l'Ain, qui en fait la beauté tout en garantissant sa durabilité, son étanchéité et sa résistance au gel. Ce travail a exigé environ 2 longs mois de travail méticuleux en discontinu durant lesquels ce bloc de pierre imposant de plus de 9 tonnes a été façonné avec soin par des mains expertes férues d'histoire. Une fois la pierre ouvragée dans les ateliers situés à L'Isle, il a fallu la transporter sur place, la déposer avec grande précision. Le résultat est que cette merveille de 5 tonnes perpétue un lieu sans lequel Chavannes-de-Bogis perdrait une partie de son âme.

Si vous souhaitez revivre un moment d'histoire au fil de l'eau, non pas celle de nos lacs et de nos rivières mais celle qui coule dans nos fontaines, profitez de ce temps estival pour les visiter, les admirer, pourquoi pas vous y rafraîchir, ou passer à l'atelier à L'Isle. Il s'agit d'une plaisante escapade pleine de promesses et de surprises à partager avec les plus jeunes. Après l'avoir fait, vous ne verrez plus ces monuments de notre patrimoine culturel comme des constructions sans grand intérêt. Vous y verrez des témoins d'un art vivant et d'une histoire qui remontent souvent très loin dans le temps. Vous verrez en ces pièces exceptionnelles, les témoins d'un développement durable qui préserve notre environnement. Nos fontaines qui étaient, il n'y a pas si longtemps encore des lieux de vie essentiels à chaque village, méritent qu'on perpétue leur mémoire en les ramenant à la vie dans notre conscience collective.

« Il faut sentir la pierre, il faut aimer l'objet que l'on va façonner avant de l'entreprendre. Il faut être en harmonie avant de faire chanter le burin. » Citation de M. Luc Chappuis à qui nous disons un grand merci pour sa collaboration précieuse à la rédaction de cet article.

Alice Ouedraogo



INFOS DIVERSES

DÉCORATIONS FLORALES

Un groupe d'enfants de l'UAPE, accompagné de leur éducatrice Andréa, est venu aider José Carvalho, employé communal, pour participer aux plantations qui décorent notre commune.



ATELIER PECC DU 18 AVRIL

Nous vous l'annonçons dans le numéro de printemps : un atelier était prévu à la salle communale pour lancer le Plan Energie et Climat Communal (PECC). Nous précisons que seules 13 places étaient disponibles. Cela vous a-t-il retenu ?

L'énergie et le climat sont clairement d'actualité et leur évolution impactera rapidement et durablement les années à venir. La Municipalité souhaite impliquer la population dans les réflexions à mener pour le futur de notre Commune et a initié un PECC. Ce premier appel n'a malheureusement pas rencontré d'écho puisqu'une seule personne s'est manifestée dans les délais, ce qui est objectivement peu ! A l'heure d'écrire ces lignes, une séance publique a été fixée le 11 juin et aura rencontré, espérons-le, plus de succès.

Au début de ce processus, toutes les idées peuvent être mises sur la table. Ce sera par l'échange et le débat dans différents ateliers et ailleurs que des axes principaux réalisables se dessineront pour le futur énergétique et climatique de notre Commune.

Et si chaque commune fait sa part ...

Et si chacun fait sa part ...

La Municipalité

IMMEUBLE INTERCOMMUNAL

Il s'est appelé « immeuble poste-banque », puis « la Poste », ensuite « L'épicerie », comment faut-il le nommer maintenant ? Les communes de Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey regrettent la fermeture de l'épicerie faute de repreneur. Des transformations ont eu lieu dans les locaux afin d'accueillir deux nouveaux locataires : un bureau d'architecture et un vétérinaire équin. Anciennement installés dans la zone artisanale dans des locaux devenus trop exigus, ils sont tous deux très contents de pouvoir poursuivre leurs activités sur le territoire communal.

ÉVEILLEZ LA PASSION DU THÉÂTRE CHEZ LES JEUNES

Profitez dès maintenant de notre offre spéciale :

l'«Abonnement Jeune» à un prix incroyable de CHF 175.- pour les 8 spectacles !

Offre valable uniquement pour les jeunes jusqu'à 18 ans révolus. Sous réserve de disponibilité.

Dernier délai pour la réservation de votre abonnement : 30 juin

info@theatre-de-terre-sainte.ch

NOUVEAUX HABITANTS - Accueil du 31.01.2024

Comme chaque année, les nouveaux habitants sont invités à une soirée conviviale, qui se déroule en deux temps.

Tout d'abord, les membres des autorités présentent brièvement le village et les missions qu'ils remplissent. Puis les représentants présents des sociétés locales et associations de Chavannes-de-Bogis et Terre Sainte présentent à tour de rôle leurs activités sportives ou culturelles. Cet échange permet de se rendre compte de la richesse et de la variété de l'offre pour notre population.

Une fois la partie 'officielle' terminée, tout le monde s'est retrouvé autour d'une excellente fondue préparée de main de maître (comme toujours !) par la Société de Développement.



ÉMONDAGE

Comme chaque année, la Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, et ceci avant le 31 juillet. Nous vous avons donné des explications précises à ce sujet en page 8 du Chavannus N°77 de l'été 2020.

FÊTE NATIONALE

Cette année, la fête aura lieu dans notre commune, le mercredi 31 juillet, à partir de 18h30.

Un tout ménage vous parviendra en temps utile.

Les enfants pourront se munir d'un lampion ou d'un drapeau pour participer au cortège.

PIPA PISCINE-PATINOIRE

Les travaux se déroulent selon l'agenda, ils ont recommencé le 8 avril.

L'ouverture du complexe est toujours prévue pour l'été 2025.



PORTES OUVERTES À LA FERME

La ferme Aebi propose une journée portes ouvertes le samedi 24 août 2024 à Péguey, chemin des Vernes 2. Cette journée est organisée avec Demeter, qui marquera à cette occasion les 100 ans de la Biodynamie.

Vous y trouverez de 9h00 à 17h00 un marché paysan, avec des producteurs Bio et Demeter. Il y aura des stands d'agriculteurs, de vignerons, de maraîchers, de boulangers et de produits pour les soins. Des Foodtrucks permettront de trouver votre repas de midi. De plus, il sera possible de visiter la ferme, d'assister à des animations, etc.

Venez nombreux !



DANS LES COULISSES D'UNE VOTATION

Que ferez-vous le 29 novembre 2023 ? La Confédération, elle, le sait. Ce sera une journée de votations. En effet, les dates des votations des 20 prochaines années sont déjà définies par la Chancellerie fédérale.

Sur proposition de la Chancellerie fédérale, le Conseil fédéral fixe, au minimum quatre mois avant les votations, les sujets qui seront soumis au vote.

Qu'est-ce qui est soumis au vote ?

Les lois fédérales et d'autres actes du Parlement fédéral sont soumis au référendum facultatif. La grande majorité de ces actes entrent en vigueur sans votation populaire. Toutefois, les citoyennes et citoyens qui souhaitent que ces actes soient soumis au vote populaire peuvent lancer un référendum.

Les initiatives populaires ne viennent pas du Parlement ni du Conseil fédéral, mais des citoyens. Il y a en plus des scrutins cantonaux et communaux (le plus souvent placés aux mêmes dates que les objets fédéraux).

Les élections fédérales (Conseil national et Conseil des Etats), cantonales (Grand Conseil et Conseil d'Etat) et communales (Conseil communal et Municipalité) font également l'objet de scrutins populaires.

Pour chaque votation le canton émet plusieurs mois à l'avance une « décision de convocation » qui est affichée dans chaque commune.

Le document indique le nom exact des objets soumis au vote, rappelle les heures d'ouverture des bureaux de vote, qui a le droit d'y participer, le délai auquel chaque commune doit transmettre la liste de son corps électoral (le registre des membres du corps électoral est la liste établie par chaque commune de toutes les personnes habilitées à voter sur les plans communal, cantonal et fédéral).

Il indique comment saisir les résultats et les transmettre au bureau cantonal et à la population (pilier public). Rien n'est laissé au hasard !

Les électeurs reçoivent donc le matériel par la poste, avec les explications, quelques semaines avant la date du scrutin. Le fichier des électeurs est aussi appelé « rôle des électeurs ».

Toutes les personnes qui remplissent les conditions légales à la date du scrutin sont enregistrées d'office comme électeurs ou électrices. Elles reçoivent alors le matériel de vote automatiquement, sans avoir à en faire la demande.

Ils doivent signer la carte de vote et y noter leur date de naissance, remplir le ou les bulletins de vote, le(s) mettre dans l'enveloppe jaune, la fermer. La carte de vote ne doit en aucun cas être glissée dans l'enveloppe jaune !

L'enveloppe grise de transmission, contenant la carte de vote et l'enveloppe jaune, est ensuite transmise au greffe communal, soit par la poste (avec un timbre) soit en la déposant dans la boîte réservée à cet usage devant le bâtiment communal.

VOTATION FÉDÉRALE DU 3 MARS 2024

- OBJETS FÉDÉRAUX**
- Initiative populaire du 28 mai 2021 «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13^e rente AVS)»
 - Initiative populaire du 16 juillet 2021 «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)»

DÉCISION DE CONVOCATION du 17 novembre 2023

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SCOUT

Ve.

- la décision du Conseil fédéral du 25 octobre 2022
- la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques et son ordonnance du 24 mai 1978
- la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des femmes de l'étranger et son ordonnance du 10 octobre 1991
- la loi du 6 août 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et son règlement d'application du 22 décembre 2021 (RELDP)

CONVOCACTION

Article premier – Les membres du corps électoral au mandat fédéral (art. 136 Cst) sont convoqués le dimanche 3 mars 2024 pour se prononcer sur les objets cités en titre.

OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

Art. 2. – Les locaux de vote sont obligatoirement ouverts le dimanche pendant au moins une heure et ferme à 11 heures.

Le vote peut également s'exercer par correspondance, dès réception du matériel, selon les articles 19 et 21 LEDP. Les modalités locales de vote, fixées par la municipalité, sont affichées au pilier public.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Art. 3. – Tout citoyen suisse, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au registre du corps électoral et porteur du matériel officiel, a le droit de participer au scrutin.

Le droit électoral est excluivement dans la commune où l'électeur est inscrit (domicile politique).

Les conditions et modalités de participation des Suisses de l'étranger, inscrits comme tels au registre central de la Confédération des Suisses de l'étranger, sont régies par la loi fédérale du 19 décembre 1975 sur les droits politiques des femmes de l'étranger et son ordonnance du 10 octobre 1991.

Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire ou qui sont impliquées par un mandat pour cause d'impunité ou raison d'être inscrites dans le document de documentation sur les droits de vote, n'ont pas droit de vote.

Les personnes inscrites dans le registre électoral, qui résident dans le canton de leur commune de domicile ou personnel ou sont capotées de domicile, ont, en particulier par la production d'un certificat notarial.

REGISTRE DU CORPS ÉLECTORAL

Transfert au Canton – Commande de matériel de vote

Art. 4. – Les communes doivent transmettre au Canton, pour vote informatif, la liste des membres du corps électoral (nom, adresse, date de naissance, date de domicile, date de signature) au plus tard le 15 janvier 2024 à 17 heures (dernier délai). Tout retard ou problème doit être signalé dès que possible au Bureau électoral central.

Statut d'avis et déjà inclus dans ce fichier les citoyens qui deviennent citoyens d'un autre canton et dans les communes ou un scrutin communal à l'instigation des communes étrangères qui envoient les données légales.

Le matériel de vote est, pour les scrutins communaux, envoyé à la fois communal, via l'application VoteDirect, dans le délai fixé à l'article 14 ci-dessus.

Mise à jour et démas

Art. 5. – Les greffes communaux envoient à jour le registre du corps électoral en ce contenant aux dispositions de la

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS, DU TERRITOIRE ET DU SCOUT

DE DÉMOCRAPIEMENT

Art. 11. – L'appareil doit être soumis au dépôt de la votation fédérale.

SAISIE DES RÉSULTATS

Art. 12. – Les résultats de la votation fédérale (à l'exclusion des résultats des scrutins communaux) sont obligatoirement saisis dans l'application VoteDirect.

En cas d'impossibilité, ils sont consignés au Bureau électoral central par téléphone (021 310 44 00).

PROCES-VERBAUX

Art. 13. – Un exemplaire de chaque procès-verbal, signé du président et du secrétaire du bureau, est affiché sur l'ensemble du pilier public.

- est transmis par les soins du président en pdf selon les instructions de ce dernier;
- est conservé dans les archives de la commune.

MATÉRIEL DE VOTE

Art. 14. – Le matériel officiel qui a servi aux votations fédérales, cantonales et de dispositions, municipales et cantonales, est conservé au pilier public.

Ce matériel peut être réutilisé, sur autorisation du Canton, au plus de dix jours après la publication des résultats dans la Feuille fédérale.

PUBLICATION DES BUDGETS ET DES COMPTES

Art. 15. – Le Conseil d'Etat fait publier le résumé de la votation dans la Feuille des avis officiels et sur le site internet officiel de l'Etat de Vaud.

Art. 16. – Les réclamations contre la validité des dispositions sur le droit de vote et les irrégularités affectant la préparation et l'expédition de la votation doivent être adressées sous pli recommandé à la Direction des affaires juridiques (Place du Château 1, 1015 Lausanne) dans les trois jours.

- de la date à laquelle le matériel de convocation a été délivré ou au plus tard le jour de la mise à disposition du matériel de vote;
- de la publication des résultats dans la Feuille des avis officiels.

DISPOSITIONS FINALES

Art. 17. – Pour le surplus, les dispositions de vote se réfèrent conformément à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques et à son règlement d'application du 22 décembre 2021.

Art. 18. – La présente décision sera imprimée et publiée dans la Feuille des avis officiels. Elle sera envoyée aux greffes et, par voie, aux municipalités. Celle-ci la devra afficher au pilier public au plus tard le lundi 19 janvier 2024 et, en temps utile, à l'entrée de chaque local de vote.

Lausanne, le 17 novembre 2023.

LACHEFFE DU DÉPARTEMENT
Chantal Luthier-Bertrand



La suite est moins connue.

C'est la Municipalité qui est responsable de l'organisation du scrutin et du bon déroulement du vote par correspondance, et c'est le greffe (personnes assermentées) qui est en charge des opérations jusqu'au vendredi précédant le scrutin.

C'est la préposée à l'office de la population, chez nous Susanne Barraud, qui récupère les enveloppes chaque jour.

Elle contrôle que la carte de vote soit signée et que la date de naissance y figure.

S'il y a incohérence, par exemple au cas où un citoyen distrair a inscrit la date du jour ou celle du scrutin, elle contacte la personne concernée et lui fournit une nouvelle carte de vote. Il est bon à savoir que jusqu'au vendredi à 12h00 précédant le scrutin, il est possible de remplacer le matériel de vote qui serait abîmé, taché.

Si l'enveloppe grise de transmission envoyée par la poste n'a pas été affranchie, l'électeur est invité à payer le port...

Les cartes sont scannées grâce à un code-barres qui contient le numéro d'électeur, la commune, le genre (homme ou femme), l'année de naissance puis sont enregistrées dans le logiciel « votelec ». Le nombre de cartes et celui d'enveloppes doit bien entendu être identique.

Tout ce matériel est soigneusement conservé sous clé jusqu'au vendredi précédant le scrutin. Le bureau électoral prend le relai et reçoit la liste des votants imprimée, les enveloppes jaunes introduites dans l'urne scellée et un procès-verbal de vote anticipé établi.

Tout le matériel de vote est conservé jusqu'à ce que le service cantonal de la population donne le droit de le détruire, ce qui peut prendre plus de 6 mois.

Le jour du scrutin, le bureau électoral est en charge des opérations. Il est ouvert le dimanche de 10 à 11 h, au foyer communal.



Les citoyens en sont informés également par le journal La Côte, qui publie deux fois la convocation.

Communes de
**Arlzier-Le Muids – Begnins – Bursinel – Chavannes-de-Bogis – Coinsins – Commugny – Coppet – Crans – Duillier
 Eysins – Founex – Gensy – Gilly – Gingins – Givrins – Gland – Le Vaud – Longirod – Mies – Mont-sur-Rolle – Nyon**

Convocation du corps électoral

Conformément à la décision de convocation de la cheffe du département des institutions, du territoire, et du Sport du 17 novembre 2023, les membres du corps électoral sont convoqués le

dimanche 3 mars 2024

afin de se prononcer sur les objets suivants:

OBJETS FÉDÉRAUX	OBJETS COMMUNAUX	Le Vaud: Elector complémentaires à la Municipalité (1 siège) Mont-sur-Rolle: Elector complémentaires à la Municipalité (1 siège)
1. Initiative populaire du 28 mai 2021 « Mieux vivre à la retraite » Initiative pour une 12 ^e tranche d'âge 2. Initiative populaire du 10 juillet 2021 « Prendre une précaution sanitaire » Une précaution sanitaire qui se mesure	COINSINS Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	GILLY Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
Qui a le droit de participer au scrutin? Tout citoyen suisse (homme ou femme), âgé de 18 ans révolus, domicilié au regard du corps électoral, et inscrit au registre de l'Etat civil de la commune concernée. Pour les citoyens suisses, tout citoyen étranger, homme ou femme, âgé de 18 ans révolus, inscrit au registre de l'Etat civil de la commune concernée. Le registre de l'Etat civil est en ligne sur internet: www.registre.ch. Les citoyens suisses et étrangers peuvent également se renseigner sur le site: www.votelec.ch. Le registre de l'Etat civil est en ligne sur internet: www.registre.ch. Les citoyens suisses et étrangers peuvent également se renseigner sur le site: www.votelec.ch.	COMMUGNY Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	PERROY Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
Matériel officiel (carte de vote, bulletins et enveloppes) L'ensemble du matériel est envoyé par correspondance à l'adresse mentionnée sur la carte de vote. Il est important de vérifier que le matériel est bien arrivé et de le conserver soigneusement. Le matériel est envoyé par correspondance à l'adresse mentionnée sur la carte de vote. Il est important de vérifier que le matériel est bien arrivé et de le conserver soigneusement.	GINGINS Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	COMMUNE DE PRANGINS Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
Comment voter? 1. Déposer les bulletins dans les boîtes à bulletins. 2. Voter. 3. Remettre la carte de vote. 4. Déposer la carte de vote dans la boîte à bulletins. 5. Déposer dans l'enveloppe de transmission la carte de vote et les bulletins. 6. Remettre l'enveloppe de transmission à la personne chargée de la réception. 7. Remettre l'enveloppe de transmission à la personne chargée de la réception.	COPPET Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	SAINT-GERGE Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
Attention! Le vote est en compte et... - la carte de vote est remplie dans les boîtes à bulletins. - le bulletin est remis dans la boîte à bulletins. - la carte de vote est remise dans la boîte à bulletins. - le bulletin est remis dans la boîte à bulletins. - la carte de vote est remplie dans les boîtes à bulletins. - le bulletin est remis dans la boîte à bulletins. - la carte de vote est remise dans la boîte à bulletins. - le bulletin est remis dans la boîte à bulletins.	CRANS Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	SAINT-GEORGE Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
Où et comment transmettre son vote? Le vote est transmis par correspondance à l'adresse mentionnée sur la carte de vote. Il est important de vérifier que le matériel est bien arrivé et de le conserver soigneusement. Le vote est transmis par correspondance à l'adresse mentionnée sur la carte de vote. Il est important de vérifier que le matériel est bien arrivé et de le conserver soigneusement.	DULLIER Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	TANNEY Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
ARLZIER-LE MUIDS Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	EYSINS Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	TRELEX Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
BEGNINS Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	FOUNEX Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	VICH Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
BURSINEL Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	GENOUER Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	NYON Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h
CHAVANNES-DE-BOGIS Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	LE VAUD Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h	MONT-SUR-ROLLE Consultation du corps électoral: Griffe municipal Bureau de vote: Salle de la Communauté, Rue de la Tourelle 11a Ouverture du bureau: dimanche 3 mars 2024, de 10h à 11h

Ils peuvent donc se rendre sur place pour voter ou se faire aider dans cette démarche. Ils sont peu nombreux à le faire, environ 8-10 personnes lors du scrutin du 3 mars.

Le bureau électoral est composé du président et des scrutateurs du Conseil communal, accompagnés du secrétaire. Cette année, chez nous, la Présidente est Brigitte Girardin Haessler, la secrétaire Marie-Laure Bianconcini et les scrutatrices Nicole Borner et Françoise Wermeille. Pour certaines élections, le bureau prévoit un nombre plus élevé de scrutateurs pour procéder au dépouillement ; il peut y avoir 5 ou 6 scrutateurs, parfois 10 et jusqu'à 14 personnes.

Les scrutatrices ouvrent toutes les enveloppes jaunes reçues au greffe jusqu'à vendredi à midi. Elles y ajoutent les enveloppes reçues depuis lors dans la boîte aux lettres grise en photo ci-dessus. Sont ajoutées ensuite les enveloppes des personnes ayant voté pendant l'ouverture du bureau et sur place.


Le contrôle des cartes de vote consiste à vérifier qu'elles concernent bien notre commune, que la signature et la date de naissance y figurent. Leur absence est synonyme de nullité de vote. Parmi les erreurs les plus fréquentes, elles trouvent le volet de transmission à la place de la carte de vote.



Pour cette votation du 3 mars, il y avait 664 électeurs et 377 bulletins rentrés.

La validité des bulletins est contrôlée puis ils sont triés et comptés. Le nombre des bulletins de vote de chacun des objets ne doit pas dépasser celui des cartes de vote réceptionnées et au total indiqué par le logiciel « votelec ».

Ouf, tout est en ordre, le procès-verbal peut être établi et transmis par voie électronique au canton, puis imprimé pour le pilier public, pour le greffe qui le transmettra à la préfecture et pour les archives du bureau du Conseil communal.

 **Votation fédérale du 3 mars 2024**
Procès-verbal communal
Statut complet : Chavannes-de-Bogis

Formule 1
 03.03.2024
 15:10
 Page 1 de 2

Commune : Chavannes-de-Bogis Electeurs inscrits : 664 Cartes de vote reçues : 377

N° : 01 Objet : Initiative pour une 13e rente AVS


Taux de participation : 56.78 %

BULLETTINS		Suffrages	
Rentrés	377	Oui	237 63.88 %
Biancs	4	Non	134 36.12 %
Nuls	2	Statut : accepté	
Valables	371		

N° : 02 Objet : Initiative sur les rentes

Taux de participation : 55.87 %

BULLETTINS		Suffrages	
Rentrés	371	Oui	73 19.78 %
Biancs	2	Non	296 80.22 %
Nuls	0	Statut : refusé	
Valables	369		

 **Votation fédérale du 3 mars 2024**
Procès-verbal communal
Statut complet : Chavannes-de-Bogis

Formule 1
 03.03.2024
 15:10
 Page 2 de 2

Observations :

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau

Le/la secrétaire

N'oublions pas le plus important : si le processus de vote proprement dit est simple, il est parfois beaucoup plus long de se forger une opinion sur les sujets proposés.

Nous y sommes aidés par la presse écrite, les émissions de radio et de télévision, les messages du Conseil fédéral, la brochure d'explication qui accompagne le matériel de vote, même si elle est régulièrement critiquée pour son côté rébarbatif.

Mentionnons aussi l'application VoteInfo. Elle donne toutes les informations sur les scrutins fédéraux, cantonaux et communaux, de manière rapide, simple et fiable. Elle permet de s'informer sur les prochaines votations et élections au moyen des explications et des vidéos du Conseil fédéral, des cantons et des communes, de suivre l'évolution des résultats intermédiaires à partir de midi les dimanches de scrutin et de recevoir une notification push lorsque les résultats finaux sont connus.

L'application VoteInfo est disponible pour Android et iOS.



En année électorale, une autre plateforme est parfois utilisée : Smartvote. Elle permet de connaître son positionnement politique et de le comparer à celui des candidats, après avoir répondu à de nombreuses questions. Il en résulte un diagramme en forme de toile d'araignée, qui s'articule sur 8 axes.

www.smartvote.ch

Easyvote est une plateforme qui propose une brochure avec des explications claires et neutres, principalement pour les jeunes électeurs qui trouvent les documents d'élections trop complexes.

www.easyvote.ch

Nous bénéficions du droit de vote, faisons l'effort de l'utiliser.

PERSÉIDES 2024

Chaque année, le mois d'août est marqué par Le passage des Perséides, célèbre pluie d'étoiles filantes. Depuis 2019, l'association «Projet Perséides» invite les communes à éteindre leur éclairage public dans la nuit du 12 au 13 août, afin d'offrir à leurs habitants les meilleures conditions possibles pour l'observation du ciel, tout en sensibilisant à la problématique de la pollution lumineuse. En 2023, toutes les communes de Suisse romande ont été contactées et 217 d'entre elles ont annoncé une extinction totale ou partielle de leur éclairage. L'impact sur la visibilité du ciel a donc pu être important et l'action a été bien relayée par les médias.

Si notre commune n'a pas participé à cette action jusqu'ici, c'est qu'elle n'avait pas les moyens techniques de le faire. Cette lacune est comblée puisque nous avons mis en place une télégestion de l'éclairage publique et que cette plateforme est maintenant opérationnelle.

La Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public (excepté sur les routes cantonales – loi sur la sécurité routière) de 23 heures à 02 heures afin que nous puissions profiter de ce magnifique spectacle, tout en prenant en compte les craintes de la population en matière de sécurité.

Vous pourrez nous faire part de vos expériences/remarques une fois cet événement passé en adressant un mail à lechavannus@hotmail.ch.

Nous vous souhaitons une nuit pleine d'étoiles filantes et, selon la croyance populaire, n'oubliez pas de faire un vœu qui, nous espérons, se réalisera à condition de le garder secret.



COMMANDE DE BOIS DE FEU

Comme vous le savez peut-être, la commune de Chavannes-de-Bogis est membre du Groupement Forestier la Dôle depuis le 1er janvier 2024 et les habitants de la Commune ont la possibilité de s'approvisionner en bois directement auprès de ce groupement à des prix préférentiels. En cas d'intérêt, veuillez-vous rendre sur le site du Groupement Forestier la Dôle www.gfld.ch et vous trouverez le formulaire de commande que vous pourrez faire suivre une fois rempli au garde forestier Monsieur François Mathey, adresse mail francois.mathey@vd.ch ou par téléphone au 079/310 08 70.

Exemple de prix :

Bois de hêtre vert	ballot en bûches de 1 m 1 stère	CHF 100 (HT)
	+10 stères	CHF 95 (HT)
Bois de feuillu vert	Big-Bag en bûches de 50 cm	1 stère CHF 100 (HT)
Bois de feuillu vert	Big-Bag en bûches de 33 cm	1 stère CHF 110 (HT)
Bois de feuillu vert	Big-Bag en bûches de 25 cm	1 stère CHF 120 (HT)
Bois de plaquettes sèches	Sac	50L CHF 10 (HT)
Bois de plaquettes sèches	en vrac	1 m3 CHF 40 (HT)

Vous avez également la possibilité de vous faire livrer le bois au tarif suivant (prix par stère) :

1 stère	CHF 60.00
2-3 stères	CHF 40.00
4 à 6 stères	CHF 30.00
7 à 9 stères	CHF 20.00
Dès 10 stères	CHF 18.00

Lieu : Centre forestier en Vendôme - 1278 La Rippe



JADIS ET MAINTENANT



Installée au centre du village, elle datait de 1904, accueillait régulièrement les décorations de Pâques et de Noël, mais n'était plus étanche. Elle a laissé la place à une fontaine flambant neuve, dont nous vous racontons l'histoire en pages 2-3.



C'ÉTAIT HIER – IL Y A 50 ANS

Municipalité du 2 avril 1974

- Les terrassements et les fouilles pour les villas au Pré de la Croix commenceront le 16 avril.

Municipalité du 10 avril 1974

- Au vu des chiens qui rôdent toute la nuit dans le village, la Municipalité décide d'interdire les chiens errants. Est considéré comme chien errant, tout chien se trouvant à plus de 200 mètres de l'habitation de son maître et hors du contrôle de celui-ci.
- Tous les habitants du village (suisse et étrangers) sont désormais soumis à la taxe non-pompier. Pour 1974, cette taxe est fixée à CHF 12.-.
- Dans la nuit du 26 au 27 avril, les PTT changeront le n°18 du service du feu en 118.

Municipalité du 17 avril 1974

- A l'occasion de l'inauguration du nouveau drapeau de la société de tir du Cercle de Coppet, un don de CHF 300.- sera effectué étant donné que les armoiries de la Commune y figureront.

Municipalité du 2 mai 1974

- La maison Henny de Rolle propose d'organiser l'évacuation du verre dans les districts de Nyon, Rolle et Aubonne. La décision est reportée au vu du peu d'habitants de notre Commune.

Municipalité du 28 mai 1974

- La Municipalité décide que dorénavant une fois par semaine le garde municipal, en uniforme, fera la police dans le village, notamment pour le stationnement devant le Relais de Chavannes et la divagation des chiens.
- Le plan de quartier 'Swissair' est mis à l'enquête pour un mois.

Municipalité du 31 mai 1974

- Le département de l'agriculture a fixé le prix du lait en vrac à CHF -.95.

Municipalité du 5 juin 1974

- Une patente de débit de boissons alcooliques est délivrée au Cash and Carry Placette.

le lecteur d'encre passées

PECC

Même si encore loin d'être finalisé, nous avançons dans la réalisation de notre PECC (Plan Energie et Climat Communal). Vous avez reçu fin avril 2024, un sondage, sous forme de questionnaire.

Celui-ci a été envoyé à tous les habitants de la Commune âgés de plus de 12 ans. Nous avons reçu un nombre impressionnant de réponses, au-delà de nos estimations, et nous remercions toutes les personnes ayant pris la peine de nous retourner ce questionnaire.

Une séance d'analyse des réponses a été organisée avec la société Lyka, qui nous soutient et organise toutes les activités liées à ce PECC, le 22 mai dernier en présence de la Municipalité. Cela nous a permis déjà d'avoir quelques pistes sur vos souhaits.

Une grande soirée publique s'est tenue le mardi 11 juin 2024 à 20h00 dans la salle communale, et l'entier de la population de la commune était conviée à assister à cet événement.

Un compte-rendu paraîtra dans le prochain numéro.

Stéphane Borella



ANNONCE ASBV

Nous cherchons des Chauffeurs Bénévoles (H ou F)

Dans bon nombre de cas, grâce aux Chauffeurs Bénévoles, les personnes atteintes dans leur santé et leur autonomie peuvent continuer à vivre chez elles et dans leur Commune. Ce n'est pas le moindre des objectifs poursuivis par l'ASBV (Association des Services Bénévoles Vaudois) et ses **Chauffeurs Bénévoles** depuis 40 ans dans la région du district de Nyon.

La demande pour ce service connaît un accroissement considérable en raison, entre autres, de la politique de maintien à domicile des personnes âgées. Malheureusement, le recrutement de nouveaux bénévoles ne suit pas du tout le sens de la demande... D'où notre appel à l'aide !

Chiffres clés 2023	
Communes desservies	32
Chauffeurs Bénévoles	85
Bénéficiaires transportés	604
Courses effectuées	7 820
Km parcourus	227 172

Compétences recherchées

- A l'aise dans les contacts interpersonnels
- Amabilité, empathie et aptitude à aider le bénéficiaire
- Fiabilité et ponctualité

Possession d'un permis de conduire valable, d'une voiture personnelle et d'une adresse e-mail. Les kms sont remboursés et une assurance-casco est souscrite collectivement.

Engagement en fonction de vos disponibilités (pas de contrainte minimale à respecter).

Serez-vous le prochain ou la prochaine Bénévole ? Nous nous réjouissons de vous accueillir dans notre équipe !

Plus de renseignements ? Visitez notre site asbv.ch ou écrivez à notre secrétaire philippe.frelechoux@sunrise.ch qui se fera un plaisir de vous répondre. A bientôt !


Association des Services
Bénévoles Vaudois
CHAUFFEURS BENEVOLES
SECTION NYON - GLAND

LE JOURNAL DE CHAVANNES-DE-BOGIS

Ont également participé à l'élaboration de ce numéro :

- Geneviève Thévoz
- Alice Ouedraogo
- Marie-Laure Konate

Mise en page : Sandra Bornet

Le prochain numéro paraîtra au début de l'automne.
Délai pour vos articles et réactions : 15 août 2024

Tirage : 650 exemplaires

À disposition au greffe communal

L'automne - 22 septembre à 14h43

Contact : lechavannus@hotmail.ch